

Introduction

L'audit interne est exercé dans différents environnements juridiques et culturels, au bénéfice d'organisations dont l'objet, la taille, la complexité et la structure sont divers. Il peut être exercé par des professionnels de l'audit, internes ou externes à l'organisation. Cependant, quel que soit l'environnement, l'audit interne est une composante essentielle d'une gouvernance efficace et de la performance de l'organisation.

Pour servir au mieux les intérêts de l'organisation et inspirer la confiance des parties prenantes, l'audit interne doit fonctionner avec le plus haut niveau de compétences déontologiques et professionnelles afin d'assurer une prestation cohérente et rigoureuse, et de donner avec objectivité une assurance, des conseils et des points de vue fondés sur une approche par les risques. L'audit interne est plus efficace lorsque le niveau, la qualité et la structure de ses ressources sont en phase avec la stratégie de l'organisation, et qu'il suit le Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) de l'IIA (*The Institute of Internal Auditors*)¹.

Point de vue de l'IIA

Dans la mesure où la pratique de l'audit interne peut être influencée par les spécificités de chaque contexte, l'IIA a développé le CRIPP afin d'aider les auditeurs internes à atteindre le plus haut niveau de compétence et de service. Les dispositions obligatoires du CRIPP incluent :

- Les Principes fondamentaux pour la pratique professionnelle de l'audit interne
- La Définition de l'audit interne
- Le Code de déontologie
- Les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne

Ces dispositions obligatoires sont complétées par des dispositions recommandées, approuvées à l'issue d'un processus rigoureux et formalisé. Elles fournissent aux professionnels un guide pour l'application des Normes et constituent un appui supplémentaire.

In fine, l'audit interne apporte une véritable valeur et gagne la confiance des parties prenantes lorsqu'il contribue au succès de l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de changements positifs et d'innovations en fournissant une assurance, des conseils et des points de vue.

La conformité au CRIPP est essentielle pour que les auditeurs internes et la fonction d'audit interne s'acquittent de leurs responsabilités. Elle donne un niveau de confiance quant au fonctionnement de l'audit interne selon un code de déontologie exigeant, des normes professionnelles établies, et au fait que ses collaborateurs suivent une formation initiale et continue qui respecte des règles d'apprentissage et de développement professionnel spécifiques.

POINTS CLÉS

L'audit interne devrait fonctionner avec le plus haut niveau de compétences déontologiques et professionnelles afin d'assurer la cohérence et l'exactitude de l'assurance qu'il fournit.

Tout professionnel de l'audit interne et chaque fonction d'audit interne devraient suivre et respecter le Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) de l'IIA.

L'audit interne devrait fonctionner dans le cadre d'une charte qui adopte le CRIPP, et les parties prenantes ne devraient ni attendre ni accepter rien de moins.

Les parties prenantes devraient exiger que l'audit interne maintienne un programme d'assurance et d'amélioration qualité et demander des revues périodiques et externes de ce programme.

Les Normes de l'IIA ont pour objet :

- de guider l'application des dispositions obligatoires du Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne ;
- de fournir un cadre pour la réalisation et le développement d'un large éventail d'activités d'audit interne à valeur ajoutée ;
- de favoriser l'amélioration des processus et des opérations de l'organisation ;
- de décrire les principes fondamentaux qui régissent la pratique de l'audit interne ;
- d'établir les critères d'évaluation de l'audit interne.

Il convient que l'audit interne opère dans le cadre d'une charte² qui adopte le CRIPP, et que les parties prenantes n'attendent ni n'acceptent rien de moins.

Un engagement pour l'évaluation et l'amélioration continues de l'audit interne est un élément crucial pour établir et maintenir sa crédibilité ainsi que la confiance des parties prenantes. Les Normes exigent que les directeurs de l'audit interne conçoivent des programmes d'assurance et d'amélioration de la qualité. De plus, le CRIPP prévoit l'obligation d'une revue qualité externe tous les cinq ans (Norme 1312 : Évaluation externe).

Ces évaluations externes confirment la confiance que les parties prenantes placent dans l'audit interne en attestant de son fonctionnement conformément aux Normes. Les fonctions d'audit interne qui respectent le CRIPP et l'obligation d'effectuer une revue qualité externe peuvent être reconnues comme étant « conformes aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ».

Il est recommandé que le Conseil, la direction générale et les autres instances de gouvernance exigent que leur audit interne obtienne cette reconnaissance.

Lorsque cette reconnaissance est obtenue et qu'elle est maintenue, les parties prenantes savent qu'elles peuvent s'appuyer sur des fonctions agissant selon une référence internationale, et qu'elles peuvent avoir confiance dans les travaux effectués ainsi que dans l'assurance et les conseils fournis.

La conformité, pour qui et pourquoi

Chaque professionnel de l'audit interne et toute fonction d'audit interne se doivent de respecter les composantes obligatoires du CRIPP. En tant qu'ensemble d'exigences, fondées sur des principes, pour la pratique et l'évaluation de l'audit interne applicables à l'échelle internationale, les Normes sont essentielles au succès de ses missions.

La conformité est obligatoire pour :

- les membres de l'IIA ;
- les auditeurs internes certifiés (titulaires du CIA - *certified internal auditor*) ;
- les professionnels exerçant dans des pays qui requièrent le respect des Normes de l'IIA.

Les autres professionnels ne sont pas tenus de respecter les Normes, mais les parties prenantes devraient exiger qu'ils s'y conforment afin de s'assurer de la capacité de l'audit interne.

CINQ QUESTIONS

Les parties prenantes doivent comprendre la situation de l'audit interne dans l'organisation et exiger le plus haut niveau de performance professionnelle et déontologique.

Voici cinq questions clés qui devraient être posées :

1
L'organisation dispose-t-elle d'une charte de l'audit interne et d'une charte du comité d'audit qui adoptent le CRIPP ?

2
L'audit interne suit-il et respecte-t-il le CRIPP ?

3
Les auditeurs internes possèdent-ils des certifications professionnelles pertinentes, telles que le CIA (certified internal auditor) proposé par l'IIA ?

4
La fonction d'audit interne a-t-elle mis en place un programme d'assurance et d'amélioration qualité ?

5
L'audit interne fait-il l'objet d'une évaluation externe régulière pour démontrer la conformité au CRIPP ?

Qui sont les bénéficiaires de la conformité

Par définition, le respect du CRIPP renforce la capacité de l'audit interne à fournir ses services, ce qui aide l'organisation à améliorer sa gouvernance, à gérer les risques et à mettre en œuvre des dispositifs de contrôle pour atteindre plus efficacement ses objectifs. Les auditeurs internes, les comités d'audit, le management, le Conseil, les actionnaires et les régulateurs en sont bénéficiaires.

Le CRIPP fournit aux parties prenantes un cadre de référence crédible et actualisé afin qu'elles comprennent le rôle de l'audit interne dans l'efficacité de la gouvernance, du management des risques et des dispositifs de contrôle, et décrit ce qu'elles devraient attendre de leur fonction d'audit interne. La conformité augmente le niveau de professionnalisme, stimule et facilite le perfectionnement constant de la profession. Elle favorise les conditions pour que l'audit interne se développe, et contribue efficacement à accroître et préserver la valeur de l'organisation.

¹ cf. Plate-forme mondiale de la promotion de la profession de l'IIA

² Guide de mise en œuvre 1000

Le respect du CRIPP renforce la capacité de l'audit interne à fournir ses services, ce qui aide l'organisation à améliorer sa gouvernance, à gérer les risques et à mettre en œuvre des dispositifs de contrôle pour atteindre plus efficacement ses objectifs. Les auditeurs internes, les comités d'audit, le management, le Conseil, les actionnaires et les régulateurs en sont bénéficiaires.

À propos des prises de position

L'IIA (*The Institute of Internal Auditors*) publie des prises de position sur les principaux enjeux d'intérêt pour les parties prenantes et les professionnels dans le but de promouvoir une gouvernance saine et d'informer tous ceux qui sont impliqués. Les positions exprimées offrent un éclairage sur les différents aspects du processus de gouvernance. Elles rappellent le rôle essentiel de l'audit interne dans l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, et dans la création de valeur ajoutée pour l'organisation. Les prises de position sont élaborées et révisées selon un processus rigoureux qui intègre les points de vue et commentaires de professionnels de l'audit interne en exercice ainsi que ceux des bénévoles participant à différents comités de l'IIA (*Global Advocacy Committee "Standards Board" Professional Responsibility and Ethics Committee*).

À propos de l'Institute of Internal Auditors

Porte-parole mondial de la profession de l'audit interne, l'IIA (*The Institute of Internal Auditors*) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, lignes directrices et certifications. Créé en 1941, l'IIA est aujourd'hui au service de plus de 190 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Le siège mondial de l'IIA est situé à Lake Mary, en Floride. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.theiia.org.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette publication n'a pas vocation à apporter de réponses définitives aux situations spécifiques et est donc uniquement destinée à servir de guide. L'IIA recommande de consulter systématiquement des experts indépendants sur les points concernant les situations spécifiques. L'IIA décline toute responsabilité pour les cas où quiconque s'appuierait exclusivement sur cette publication.

Copyright

Copyright © 2018 *The Institute of Internal Auditors, Inc* et l'IFACI pour la traduction française.

Mai 2018



The Institute of Internal Auditors.
1035 Greenwood Blvd., Suite 401
Lake Mary, FL 32746, USA
Téléphone : +1-407-937-1111
Fax: +1-407-937-1101
www.globaliia.org